



Suite question visa d'étudiant refusé fin septembre

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Résumé des étapes précédentes : mon ami de 55 ans a eu un visa étudiant refusé fin septembre (sans motif), l'annulation du refus et le réexamen de la situation a été refusée fin décembre (sans motif); un visa touristique de 3 mois pour permettre de faire un trimestre complémentaire a été refusé au Consulat hier (sans motif)...

Alors, que faire pour légalement être ensemble sachant que j'ai une fille mineure à charge et suis moins mobile que lui ? Se marier en France ? Le visa est refusé donc ce n'est pas possible. En redemander un autre ? Quel intérêt sachant qu'il n'a pas plus de chance d'être accepté ? Nous nous sentons dans une impasse. Se marier au Sénégal ? Les procédures de re transcription sont immensément longues.

Nous nous refusons d'être dans l'illégalité, alors est-ce à moi de partir de France et y obliger ma fille, du fait de ces refus de visas et abandonner mon travail ? Mon ami doit-il faire une croix sur ses études en France alors que la faculté en France souhaite ainsi que lui qu'il mette son expérience et son dynamisme au service des autres, en accroissant ses connaissances et en s'assurant un diplôme désiré depuis longtemps.

Merci d'un conseil juridique.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends bien que la situation vous bouleverse mais que voulez faire?

J'avais émis des craintes quant à sa demande de renouvellement de visa étudiant étant donné son âge. Je crains fort qu'il doive effectivement faire une croix sur ses études à moins de tenter une nouvelle demande à la rentrée 2010.

Vous mariez est une solution envisageable mais comme vous le précisez les délais de transcription sont longs et en plus je crains que l'administration ne soupçonne un mariage blanc étant donné que votre mari s'est vu à plusieurs reprises refusé un visa.

Le mieux serait qu'il obtienne un travail et de préférence un CDI et qu'il fasse ensuite les démarches pour obtenir une carte de séjour temporaire mention salarié.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse; le mariage ne serait pas du tout un mariage blanc ! Nous sommes dans la même situation que serait un couple français qui n'avait pas forcément envie de passer par la case mariage tout en étant pacsés ou concubins depuis de nombreuses années (et parfois à vie). Sauf que là, il semble que le mariage nous soit obligé car la situation de concubin ou de pacsé n'est pas reconnu par l'Etat Français au même titre que la situation de marié (surtout vis à vis d'un étranger) et ne permet plus de vivre ensemble, car refus de visa.

Ce n'est donc pas la suspicion d'un mariage blanc mais la suspicion d'un grand amour que l'administration devrait avoir pour faire face à tant de difficultés en gardant son calme, depuis 2 ans.

Votre idée est bonne mais mon ami a fait valoir ses droits à la retraite et ne souhaite pas prendre la place d'un jeune français par un emploi CDI, même s'il en avait l'opportunité; je partage ce point de vue.

Ne serait-il pas possible si mon ami obtient un visa pour un autre pays schengen de 3 mois de se marier en France pour qu'il reparte ensuite dans son Pays demander un visa conjoint de français ? Il pourrait ensuite étudier en France en toute quiétude , avant que nous repartions dans son pays.

Cordialement.

Par Visiteur

Chère Madame,

Loin de moi l'idée de penser que votre amour n'est pas sincère. Je réfléchissais du point de vue de l'administration. Je tiens également à préciser que le PACS (sous certaines conditions) ouvre droit à un carte de séjour mention vie privée et familiale.

Ne serait-il pas possible si mon ami obtient un visa pour un autre pays schengen de 3 mois de se marier en France pour qu'il reparte ensuite dans son Pays demander un visa conjoint de français ? Il pourrait ensuite étudier en France en toute quiétude , avant que nous repartions dans son pays.

Oui bien évidemment vous le pouvez. Vous pouvez même vous marier en situation irrégulière. Une fois marié votre ami repartira dans son pays afin de solliciter un visa long séjour indispensable à la délivrance d'une carte de séjour temporaire mention vie privée et familiale. Cependant c'est au moment de la délivrance de ce visa que j'émettais la crainte de la suspicion par l'administration d'un mariage blanc. Cependant étant donné que votre relation a perduré dans le temps et que vous êtes un couple stable il est peu probable qu'on lui fasse des difficultés.

Très cordialement

Par Visiteur

Cher Monsieur (ou Madame),

Je partage votre point de vue. Il est quasi impossible d'avoir des preuves matérielles de couple stable (facture edf ou taxe foncière par ex. Seules preuves : des mails, des témoignages, des factures astronomiques de téléphones, des achats faits ensemble, des locations aux 2 noms (mais sont-ce des preuves au regard de la loi par rapport à une taxe foncière émise par l'Etat, je ne suis pas du tout sûr) Et si au vu des refus de visas de ces 3 derniers mois, un mariage blanc est suspecté, peut-être que le fait d'être en situation irrégulière au moment du mariage(si nous l'envisagions, ce qui n'est pas le cas malheureusement, le mot "irrégulier " nous fait frémir) aggraverait la situation et entraînerait un refus de visa de conjoint pour mariage en situation irrégulière doublé d'une suspicion de mariage blanc ? Alors, attendre 6 mois de plus pour refaire une demande de visa schengen vers un pays autre que la France (car à priori, les refus sont systématiques par rapport au Consulat de la ville concernée, sans étude des dossiers)est peut-être la solution la moins pire ?

Je vous remercie de votre réflexion , qui m'a un peu choquée, je l'avoue mais qui sera sans nul doute celle de l'Administration.

Cordialement.

Par Visiteur

Chère Madame,

Je suis plus que navrée de vous avoir choquée, ce n'était nullement mon intention.

Je pense que les preuves auxquelles vous faites allusions seront suffisantes pour justifier de la sincérité de votre union(en particulier le bail à vos deux noms).

Je comprends bien que la situation soit compliquée et perturbante et je le déplore.

Alors, attendre 6 mois de plus pour refaire une demande de visa schengen vers un pays autre que la France (car à priori, les refus sont systématiques par rapport au Consulat de la ville concernée, sans étude des dossiers)est peut-être la solution la moins pire ?

Oui je vous l'accorde. Je sais bien que tout cela retarde votre vie en couple mais les lois sur l'immigration ont été durcies, et je le déplore, et ce sont les personnes dont la situation apparaît comme la plus stable qui en pâtissent.

Très cordialement

ps: je suis une femme